



CANAAN CLUB DE FRANCE

Association sous tutelle du Siberian Husky France, affilié à la Société Centrale Canine
(Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'agriculture - Arrêté du 22/5/1969)

Siège social : Gérard Calendrin ♦ 5189 chemin du Vila ♦ Pondres ♦ F-30250 Sommières

Tel : +33 (0)9 72 99 75 50 ♦ Gsm : +33 (0)6 11 30 85 84 ♦ Fax : +33 (0)4 66 80 00 30

Secrétariat : Isabelle Demortain ♦ 5 rue Jules Verne ♦ 91120 Palaiseau

Tél : +33 (0)9 54 12 24 14 ♦ Fax : +33 (0)9 59 12 24 14

Courriel : president@canaanclubdefrance.org - Internet : www.canaanclubdefrance.org

8^{ème} Exposition Nationale d'Elevage du Chien de Canaan

Avec attribution du C.A.C.S de la Société Centrale Canine

CERILLY

Samedi 13 Septembre 2008

Sous l'égide du Siberian Husky France.

Jury pressenti :

Mâles toutes classes : Monsieur Franco Manatto (France)

Femelles toutes classes : Monsieur Franco Manatto (France)

Assesseur : Madame Marie-Jeanne Beletout (France)

Confirmations et tests de caractère..... Monsieur Gérard Calendrin (France)

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le Jury en cas de défaillance d'un juge ou d'un nombre de chiens trop élevé par juge.

Début des jugements à 09h30.

1^{ère} clôture des engagements le 5 août 2008

2^{ème} clôture le 20 août 2008, avec une majoration de 20% sur le montant des engagements.

Attention : pas d'engagement au poteau, sauf pour les classes Elevage et Lot d'Elevage.

Repas amical du samedi midi

Les exposants qui souhaitent se joindre aux membres du comité pour le repas de midi peuvent contacter

Monsieur Yves Régniés - 14, boulevard Bessières, escalier n°6 - F-75017 Paris.

Téléphone : +33 (0)1 42 26 28 09 – email : admin4@canaanclubdefrance.org

EXTRAITS DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES AVEC ATTRIBUTION DU C.A.C.S.

EXTRAITS DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES AVEC ATTRIBUTION DU C.A.C.S. (Feuillet à conserver par l'exposant)

LIEU / DATE : L'EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE DU CHIEN DE CANAAN se tiendra à CERILLY (03350) le Samedi 13 septembre 2008.

ARRIVEE & JUGEMENTS : L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h30. Les jugements commenceront à 9h30 précises et pourront être interrompus entre 12 h et 14 h.

LOGEMENT : Les chiens seront logés dans des cages ou dans des zones délimitées qu'ils ne devront quitter que pour se rendre dans le ring se faire juger. Toute infraction à cette disposition peut entraîner l'exclusion du chien et la suppression de ses récompenses.

SORTIE DES CHIENS : Les chiens ne pourront quitter l'Exposition avant 17 h. Les exposants s'y engagent par le fait même de leur inscription.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45cm de hauteur et de 35cm de largeur: le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage; les principales récompenses obtenues par l'élevage; l'annonce des portées à vendre ; un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

SERVICE VETERINAIRE : Le Service Vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition: des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau; des chiens aveugles ou estropiés, des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations; des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, ainsi que les chiennes en chaleur. La décision du Service Vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le Service Vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la Société Organisatrice.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement seront remboursés déduction faite des frais déjà engagés et non récupérables par la société organisatrice.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix. Les juges peuvent présenter un chien ne leur appartenant pas le jour où ils n'officieront pas. Sont refusés les personnes qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines, les personnes qui appartiennent à une association non affiliée à la Société Centrale Canine. Sont admis à l'Exposition tous les Chiens de Canaan, même ceux sans pedigree, figurant aux classifications établies par la S.C.C. et la F.C.I. Les chiens dont l'engagement ne serait pas correct se verront privés de l'homologation de toutes récompenses.

SERONT REFUSES :

- Les inscriptions qui seraient parvenues à l'adresse désignée par le Canaan Club de France après la date de clôture des engagements,
- Les engagements "au poteau" le jour de l'Exposition, sauf dans les classes Elevage et Lot d'Elevage,
- Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'Exposition, exception faite pour la classe de Lot d'Elevage et Reproducteur, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement en simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du premier chien est indiqué catalogue compris. Les chiens engagés dans les classes Elevage, Lot d'Elevage, Couple et Paire devront préalablement être inscrits dans une classe individuelle (soit Puppy, Jeunes, Intermédiaire, Ouverte, Champions ou Vétérans) et en avoir acquitté le montant. Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société organisatrice, même si l'exposant ne peut présenter son chien. Il sera envoyé un accusé de réception qui devra être présenté à l'entrée de l'Exposition.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES :

(les limites d'âge sont comptées au jour précédent de l'Exposition).

CLASSE BABY (ne donnant pas droit à l'attribution du CACS)

Pour chiens de Canaan âgés de 3 à 6 mois.

CLASSE PUPPY (ne donnant pas droit à l'attribution du CACS)

Pour chiens de Canaan âgés de 6 à 9 mois.

CLASSE JEUNES (ne donnant pas droit à l'attribution du CACS)

Pour chiens de Canaan âgés de 9 à 18 mois.

CLASSE INTERMEDIAIRE (donnant droit à l'attribution du CACS, en concurrence avec la classe ouverte) : pour chiens de Canaan âgés de 15 à 24 mois.

CLASSE OUVERTE (donnant droit à l'attribution du CACS, en concurrence avec la classe intermédiaire) : pour chiens de Canaan ayant l'âge minimum de 15 mois.

CLASSE CHAMPIONS (ne donnant pas droit à l'attribution du CACS)

Réserve exclusivement aux chiens de Canaan déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I.

(préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois au jour de l'Exposition.

CLASSE VETERANS (ne donnant pas droit à l'attribution du CACS)

Pour chiens de Canaan de plus de 7 ans.

CLASSE ELEVAGE (ne donnant pas droit à l'attribution du CACS, pouvant être constituée sur place) : pour au moins trois et au plus cinq chiens de Canaan, sans distinction de sexe ou d'âge, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents.

CLASSE LOT D'ELEVAGE (ne donnant pas droit à l'attribution du CACS, pouvant être constituée sur place) : pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de trois (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au premier degré.

CLASSE COUPLE (ne donnant pas droit à l'attribution du CACS)

Pour deux chiens de Canaan, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et déjà engagés en classe individuelle.

CLASSE PAIRE (ne donnant pas droit à l'attribution du CACS)

Pour deux chiens de Canaan de même sexe, appartenant au même propriétaire et déjà engagés en classe individuelle.

HORS CONCOURS OU NE CONCOURANT PAS : Pour les chiens non exposés, inscrits à un livre d'origine reconnu par la FCI, accompagnant l'exposant.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS : Le montant des engagements doit être adressé

en même temps que la feuille d'engagement et ses documents annexes, à l'ordre du CANAAN CLUB DE FRANCE, par chèque bancaire ou postal (ou mandat international pour les étrangers).

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 5 août 2008 ou au 20 août 2008 avec une majoration de 20% sur le montant des engagements (cachet de la poste faisant foi). Tout engagement parvenu après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 30% pour frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

- Des engagements : le Canaan Club de France se réserve le droit de refuser tout engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés.
- Des chiens - à leur entrée ou en cours d'exposition :
 - ceux refusés par le Service Vétérinaire.
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
 - ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte est formellement interdite.
 - ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin d'un interprète (fonctions qui en aucun cas ne peuvent être tenues par un juge qualifié ou stagiaire ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre des engagements dépasse 60 chiens environ. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite. Les exposants ayant des chiens à présenter dans différentes classes devront répondre immédiatement à l'appel d'entrée dans le ring, au besoin en prévoyant des aides; aucun jugement ne sera retardé.

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 90 euros qui restera acquise à la Société organisatrice si, après examen, elles sont reconnues sans fondement. Dans tous les cas non prévus par le présent règlement, le Règlement de la Société Centrale Canine s'appliquera.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux Manifestations organisées par les Associations affiliées:

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur,
- ceux qui auront fait une fausse déclaration,
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci,
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiront au succès de l'Exposition ou porteront atteinte au prestige des juges et de la Société organisatrice,
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre,
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée,
- le fait de prendre part à un titre quelconque à une manifestation canine non reconnue par la Société Centrale Canine entraînant, pour son auteur et son chien, l'exclusion de toutes récompenses. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITE : La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc., et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes,

La Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leurs lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions, ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition. (Voir § Reclamations)

CONFIRMATION : Les chiens présentés pourront être confirmés par un expert français présent. Se munir impérativement du formulaire de demande correctement rempli et signé, du titre de naissance et de la carte d'identification du chien à confirmer. L'identification sur le chien doit être parfaitement lisible.

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT EN FRANCE

Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par des Vétérinaires sanitaires désignés par le Directeur des Services Vétérinaires du Département. Ces vétérinaires peuvent refuser l'admission des animaux pour non conformité aux conditions sanitaires. Les animaux présents doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun d'eux devra pouvoir être justifiée à tout moment.

IMPORTANT : Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux, pour le 31 août 2007, photocopie du certificat de vaccination contre la rage des chiens provenant de l'étranger.

En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement. A défaut, l'entrée de l'exposition sera interdite à tout sujet dont le certificat original en cours de validité ne pourra être présenté au contrôle effectué par les Services Vétérinaires Départementaux.

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER

L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

VERY IMPORTANT : The administration departmental veterinary force the organizers to give to the service departmental veterinary surgeons, for August 20, 2008, photocopy of the certificate of vaccination against the rage of the dogs coming from abroad. We ask you to join this photocopy to your sheet of engagement

CANAAN CLUB DE FRANCE

sous tutelle du Siberian Husky France, affilié à la Société Centrale Canine (Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'agriculture - Arrêté du 22/5/1969)

A remplir par le propriétaire en lettres d'imprimerie – UNE SEULE FEUILLE PAR CHIEN – Photocopies CORRECTES acceptées.

A ENVOYER A : Hélène Périn - Canaan Club de France - 8 rue d'Algérie - F-51000 Chalons-en-Champagne

Aucun engagement non accompagné de son règlement (chèque, mandat à l'ordre du CANAAN CLUB DE FRANCE) ne sera accepté.

8^{ÈME} EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE DU CHIEN DE CANAAN 13 SEPTEMBRE 2008 - DEMANDE D'ENGAGEMENT

Nom du Chien : _____

Sexe : ___ mâle ___ femelle _____ Date de naissance : _____

LOF : _____ Identification : _____

Tatouage ou transpondeur

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Nom du producteur : _____

Nom du propriétaire : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Téléphone : _____

email : _____

MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION AU CONCOURS					CLASSES D'ENGAGEMENT		MONTANT
Catalogue compris	Adhérent CCF		Non adhérent		<input type="checkbox"/> Confirmation seule <i>(Minimum 12 mois, chien non inscrit à l'exposition)</i> <input type="checkbox"/> Baby (de 3 à 6 mois) <input type="checkbox"/> Puppy (de 6 à 9 mois) <input type="checkbox"/> Jeune (de 9 à 18 mois) <input type="checkbox"/> Intermédiaire (de 15 à 24 mois) <input type="checkbox"/> Ouverte (à partir de 15 mois) <input type="checkbox"/> Champions (à partir de 15 mois) Date d'homologation : <input type="checkbox"/> Vétéran (à partir de 8 ans) <input type="checkbox"/> Couple ou Paire (chien déjà engagé) Avec : <input type="checkbox"/> Test de Caractère et de Sociabilité <i>(mettre une croix si vous demandez le test)</i> <input type="checkbox"/> Ne concourant pas <input type="checkbox"/> Confirmation (chien déjà engagé) <i>(mettre une croix si vous demandez la confirmation)</i> <input type="checkbox"/> Cotisation 2008 (voir au dos) <input type="checkbox"/> Réduction de 5€ sur une inscription (voir au dos) TOTAL DU REGLEMENT (EUROS) <i>(à l'ordre du Canaan Club de France)</i>		
	1 ^{ère} clôture	2 ^{ème} clôture	1 ^{ère} clôture	2 ^{ème} clôture			
1 ^{er} chien (sauf classes Baby et Puppy)	30 €	36 €	40 €	48 €			
2 ^{ème} chien (sauf classes Baby et Puppy)	25 €	30 €	35 €	42 €			
Par chien (à partir du 3 ^{ème} , sauf classe Baby ou Puppy)	20 €	24 €	30 €	36 €			
Classe Baby ou Puppy	13 €	16 €	15 €	18 €			
Confirmation seule (sans jugement)	30 €	36 €	40 €	48 €		GRATUIT	
Confirmation (chien déjà engagé en beauté)	GRATUIT		GRATUIT			GRATUIT	
Classe Elevage, Lot d'Elevage, Couple ou Paire	GRATUIT		GRATUIT			GRATUIT	
Test de Caractère et de Sociabilité	GRATUIT		GRATUIT			GRATUIT	
Ne concourant pas	GRATUIT		GRATUIT			GRATUIT	

N'oubliez pas de cocher la case à côté de la classe dans laquelle vous souhaitez engager votre chien

Joindre obligatoirement une photocopie du CERTIFICAT DE VACCINATION ANTIRABIQUE à votre engagement pour les chiens résidant à l'étranger et joindre une copie du CERTIFICAT D'HOMOLOGATION pour les chiens engagés en classe Champions

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements fournis. J'accepte de façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçus et dont j'ai pris connaissance. En conséquence j'exonère spécialement la société organisatrice de toutes responsabilités du fait de tous accidents, morsures, vol, maladie et autres dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, atteints d'une maladie contagieuse et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition. En cas d'observation du règlement, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le présent règlement ou ceux de la Société Centrale Canine.

Fait à _____ le _____ Signature (précédée de "lu et approuvé")

1^{ère} clôture des engagements : le 5 août 2008, 2^{ème} clôture des engagements : le 20 août 2008



CANAAN CLUB DE FRANCE

Association sous tutelle du Siberian Husky France, affilié à la Société Centrale Canine
(Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'agriculture - Arrêté du 22/5/1969)

Siège social : Gérard Calendrin ♦ 5189 chemin du Vila ♦ Pondres ♦ F-30250 Sommières

Tel : +33 (0)9 72 99 75 50 ♦ Gsm : +33 (0)6 11 30 85 84 ♦ Fax : +33 (0)4 66 80 00 30

Secrétariat : Isabelle Demortain ♦ 5 rue Jules Verne ♦ 91120 Palaiseau

Tél : +33 (0)9 54 12 24 14 ♦ Fax : +33 (0)9 59 12 24 14

Courriel : president@canaanclubdefrance.org - Internet : www.canaanclubdefrance.org

FORMULAIRE D'ADHESION

ADHERENT

M^r M^{me} M^{lle}

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE : FAX : EMAIL :

PROFESSION : DATE DE NAISSANCE :
(facultatif) (facultatif)

PARRAIN / MARRAINE

M^r M^{me} M^{lle}

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

INFORMATIONS CONCERNANT VOS CHIENS (Si vous en avez)

Nom	Né(e) le	Identification	Lof	Race
1
2
3
4
5

COTISATION (Cocher la formule choisie)

Membre Actif

- France 32,00 €
 DOM/TOM ou étranger 37,00 €
 Conjoint (France, DOM/TOM ou étranger)..... 8,00 €

Membre Bienfaiteur

- France 48,00 €
 DOM/TOM ou étranger 56,00 €
 Conjoint (France, DOM/TOM ou étranger)..... 12,00 €

J'AI LU ET J'APPROUVE LES STATUTS ET LE REGLEMENT INTERIEUR DU 'CANAAN CLUB DE FRANCE'

(Les statuts et le règlement intérieur en vigueur du "Canaan Club de France" sont disponibles sur le site internet
www.canaanclubdefrance.org, ou sur demande au siège social de l'association)

MONTANT DE LA COTISATION : ANNEE :

FAIT A : LE :

SIGNATURE AVEC MENTION ' LU ET APPROUVE '

CADRE RESERVE AU CCF

- J'accepte de ne recevoir le journal du club que par courriel (réduction de 5€ sur l'inscription à la Nationale d'Élevage)

FORMULAIRE A RENVoyer AVEC VOTRE COTISATION A L'ORDRE DU ' CANAAN CLUB DE FRANCE '

Hélène Périn

Canaan Club de France

8 rue d'Algérie

F-51000 Chalons-en-Champagne